

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
DE STATIONNEMENT
PLACE GABRIEL PERI
DU 21 AVRIL AU 22 AVRIL 2016

Arrêté n°32

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT l'intervention sur la voie communale lieu-dit :« Place Gabriel Péri » en raison du marquage au sol des places de stationnement ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de l'intervention sur la voie communale lieu-dit :« Place Gabriel Péri » en raison du marquage au sol des places de stationnement. Le stationnement des poids lourds et véhicules légers sera interdit du 21 avril 2016 au 22 avril 2016 de 8 h à 17 h.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 19 avril 2016.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD

